

PADME

Système Financier Décentralisé

Nom du produit : Le crédit groupement

Objet du crédit

Ce crédit est destiné au financement des besoins en fonds de roulement et d'investissement des micro-entrepreneurs qui mènent des activités génératrices de revenus. Il peut s'agir d'un groupement d'entreprise (les membres exercent une activité commune) ou d'un groupement d'entrepreneurs, (dans ce cas chaque membre du groupement possède son activité séparée de celle des autres).

Montant minimum : 20.000 F CFA.

Montant maximum : 5.000.000F CFA pour le groupement.

Durée maximum : 24 mois

Périodicité de remboursement : Mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, quadrimestrielle, semestrielle selon les cas

Taux d'intérêt : variable avec un maximum de 2% mensuel dégressif

Taux Effectif Global: 24 %. Il est affiché sur l'échéancier de crédits

Frais de dossier : 0 (zéro)

Assurance décès : à la charge de l'Association PADME et au profit du client

Nombre de membres : 5 à 30 personnes

Période de différé : le groupement peut solliciter et obtenir une période de différé allant de 1 à 6 mois si les activités menées par les membres l'exigent.

Garantie : Ce crédit ne nécessite aucune garantie réelle à part la caution solidaire des membres

Garanties financières :

✓ **Fonds de garantie :** 10% du montant du crédit accordé à constituer progressivement sur la durée de remboursement du crédit.

✓ **Dépôt de garantie préalable :** 3% du montant du crédit accordé à verser avant déboursement du crédit.

Pénalité : montant fixe de 5.000F pour le groupement + intérêt de retard de 2% mensuel sur le montant échu impayé.

NB : Les garanties financières sont toujours pour le client et peuvent être retirées après le solde du crédit s'il ne prend pas d'autres engagements vis-à-vis de l'institution.